

## Appel de candidatures pour le comité d'éthique de la recherche

Le comité d'éthique de la recherche (CER) du cégep de Jonquière est à la recherche de personnes bénévoles intéressées à siéger au sein du comité.

### **Pouvoirs, mandat et responsabilités du comité d'éthique de la recherche du cégep de Jonquière**

Le CER applique entre autres la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* du cégep de Jonquière et la plus récente version de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains 2* (2018). Il prend ses décisions de façon indépendante. Il peut approuver, exiger des modifications, faire arrêter ou refuser des projets de recherche proposés ou en cours. Les recherches qui sont visées par le mandat qui lui est confié sont réalisées par les chercheuses et chercheurs du Cégep, par des chercheuses et chercheurs externes qui mènent leurs activités de recherche au sein du cégep de Jonquière, ou encore qui recrutent des participantes et participants identifiés au cégep de Jonquière. Le CER a aussi un rôle éducatif important à jouer auprès de la communauté du Cégep. Pour exercer ses fonctions, il bénéficie de ressources financières et administratives stables et suffisantes.

### **Composition du comité**

La composition du CER du cégep de Jonquière doit respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Les six sièges à pourvoir sont les suivants :

- Une personne agissant à titre de présidente ou président (membre régulier). La présidente ou le président du CER est responsable de veiller à ce que le processus d'évaluation respecte entre autres les exigences de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains 2* (2018).
- Deux personnes ayant une expertise pertinente dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de son autorité (un membre régulier et un membre suppléant)
- Une personne versée en éthique (membre suppléant)
- Une personne ayant une bonne connaissance des lois applicables, mais qui n'est pas la conseillère ou le conseiller juridique du Cégep (membre suppléant)
- Une personne membre de la communauté et n'ayant aucune affiliation avec le Cégep (membre suppléant)

## Nature du mandat des membres

Le CER se réunit entre six et huit fois par année. Chacun de ses membres a notamment les responsabilités suivantes :

- prendre connaissance des documents liés aux demandes d'évaluation éthique;
- procéder à l'évaluation des demandes selon un mode conforme aux principes éthiques;
- participer aux réunions (en présentiel ou à distance, en fonction des recommandations de la Santé publique du Québec et du cégep de Jonquière);
- contribuer à tous les autres travaux requis pour assurer le bon fonctionnement du CER.

Le conseil d'administration du cégep de Jonquière désigne les membres pour une durée de deux ans et le mandat est renouvelable. La participation à titre de membre du CER demeure volontaire, sans rémunération et engage à la protection de la confidentialité.

Une formation de base en éthique de la recherche (formation en ligne) devra être suivie dans les six mois suivant la nomination.

## Procédure de nomination

Toute personne intéressée doit faire parvenir un curriculum vitae ainsi qu'une lettre mentionnant le siège convoité. L'examen des candidatures est sous la responsabilité de la direction générale du cégep de Jonquière, avec la collaboration de l'Association pour la recherche au collégial. Les candidatures retenues seront soumises au conseil d'administration du Cégep pour approbation. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au plus tard le 31 janvier 2022, à 16 h 00, à l'adresse suivante : [cer@cegepjonquiere.ca](mailto:cer@cegepjonquiere.ca) .

## Renseignements

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le secrétariat du comité d'éthique à l'adresse : [cer@cegepjonquiere.ca](mailto:cer@cegepjonquiere.ca).